

**LES  
CARRÉS**



2021-2022  
2<sup>e</sup> édition

# L'essentiel du **DROIT DE LA PEINE**

Corinne Renault-Brahinsky

 un savoir-faire de  




2021-2022  
2<sup>e</sup> édition

# L'essentiel

du

## DROIT DE LA PEINE

Corinne Renault-Brahinsky

 *Gualino* un savoir-faire de 

# LES CARRÉS



Cette collection de livres présente de manière synthétique, rigoureuse et pratique l'ensemble des connaissances que l'étudiant doit posséder sur le sujet traité. Elle couvre :

- le Droit et la Science Politique,
- les Sciences économiques,
- les Sciences de gestion,
- les concours de la Fonction publique.

**Corinne Renault-Brahinsky**, est Docteur en droit et auteur de nombreux livres de droit à destination des étudiants en droit (licence et master). Retrouvez-la sur Twitter (@CorinneRB) ou sur Facebook (L'auteur Corinne Renault-Brahinsky).

## Du même auteur, chez le même éditeur :

### Collection « Carrés Rouge »

- L'essentiel du Droit de la peine, 2<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- L'essentiel du Droit des personnes, 15<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- L'essentiel du Droit de la famille, 20<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- L'essentiel du Droit des obligations, 17<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- L'essentiel de la Procédure pénale, 21<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- L'essentiel du Droit des successions, 13<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- L'essentiel des Grands arrêts du droit des obligations, 3<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- L'essentiel de la Réforme du droit des obligations, 2<sup>e</sup> éd. 2018.

### Collection « Mémentos »

- Droit des régimes matrimoniaux, 12<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- Droit des obligations, 18<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- Procédure pénale, 22<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- Droit des personnes et de la famille, 20<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- Droit des successions, 12<sup>e</sup> éd. 2021-2022.

### Collection « Droit en poche »

- La réforme de la justice des mineurs, 2<sup>e</sup> éd. 2021, à paraître.
- La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice décryptée, 2019.
- Le nouveau divorce sans juge, 2017.
- Le nouveau droit des contrats, 2<sup>e</sup> éd. 2018.



© 2021, Gualino, Lextenso  
1, Parvis de La Défense  
92044 Paris La Défense Cedex  
ISBN 978-2-297-13426-2

Suivez-nous sur



[www.gualino.fr](http://www.gualino.fr)

Contactez-nous [gualino@lextenso.fr](mailto:gualino@lextenso.fr)

# PRÉSENTATION

Encore marginal il y a quelques décennies, *le droit de la peine constitue désormais une matière à part entière* bien que ses dispositions figurent à la fois dans le Code pénal et dans le Code de procédure pénale. L'intérêt croissant à l'égard de cette matière est allé de pair avec un important *mouvement de modernisation et d'enrichissement des textes existants*. Au milieu des années 1990, la protection des droits du détenu est apparue comme un élément indispensable à sa réinsertion. Jusqu'alors largement opaque, le droit pénitentiaire commence alors pleinement à être saisi par le droit. L'ensemble du droit des peines bénéficiera peu à peu de cette modernisation, influencé également par la nécessité de proposer des peines autres que l'emprisonnement, afin de remédier à la fois au manque de places de prison et à l'effet délétère de cette peine qui accroît souvent le risque de renouvellement de l'infraction.

Le droit de la peine est marqué également par *la renaissance des mesures de sûreté qui visent justement à éviter la récidive*.

Cet ouvrage est structuré en *trois parties* :

- *les principes fondamentaux du droit de la peine* : notion de peine, principes directeurs du droit des peines, classification des peines ;
- *le prononcé de la peine* : les modalités du prononcé de la peine, les peines applicables aux personnes physiques, les peines applicables aux personnes morales ;
- *l'exécution de la peine* : les acteurs de l'exécution de la peine, les modalités particulières d'exécution de la peine, les modalités procédurales des aménagements de peines, le contenu de l'aménagement de la peine, les mesures de sûreté, les vicissitudes de la peine.

L'intérêt de cet ouvrage est de rassembler l'ensemble des dispositions organisant le droit de la peine. Au lendemain de la loi du 23 mars 2019 dont une partie importante est consacrée au droit de la peine, il présente également l'intérêt d'offrir un panorama du droit de la peine parfaitement à jour, incluant des dispositions récentes tant en ce qui concerne le prononcé de la peine que son exécution.

Cet ouvrage s'adresse aux candidats de l'examen d'entrée au CRFPA, à l'École nationale de la magistrature, aux étudiants de licence et de master ainsi qu'aux professionnels.

# PLAN DE COURS

**Présentation** **3**

## PARTIE 1

### Les principes fondamentaux du droit de la peine

**Chapitre 1 – La notion de peine** **19**

---

**1 – Les critères de la peine** **19**

- *Les critères de la peine en droit interne* 19
  - a) D'un point de vue formel 20
  - b) D'un point de vue matériel 20
  - c) La peine définie du point de vue de ses fonctions 20
- *La notion européenne de peine* 22

**2 – Les sources du droit de la peine** **23**

- *Le droit interne* 23
- *Les traités internationaux* 23
- *Le droit de l'Union européenne* 24

<b>3 – La peine et les notions voisines</b>	<b>24</b>
■ <i>Peine, sanction pénale et sanction extra-pénale</i>	24
■ <i>Peine et mesures de sûreté</i>	25
a) Le principe de la distinction	25
b) La remise en cause de la distinction	25
<b>Chapitre 2 – Les principes directeurs du droit de la peine</b>	<b>27</b>
<hr/>	
<b>1 – La légalité de la peine</b>	<b>27</b>
■ <i>L'existence formelle de la peine</i>	27
■ <i>L'existence textuelle de la peine</i>	27
■ <i>La prévisibilité de la peine</i>	28
<b>2 – L'individualisation de la peine</b>	<b>28</b>
■ <i>Les fondements de l'individualisation de la peine</i>	28
■ <i>La mise en œuvre de l'individualisation de la peine</i>	29
a) Les éléments pris en compte en vue de l'individualisation	29
b) Les possibilités d'individualisation de la peine	30
c) La justification de l'individualisation : la motivation de la peine	30

## PARTIE 2

### Le prononcé de la peine

<b>Chapitre 3 – Les peines applicables aux personnes physiques</b>	<b>35</b>
<hr/>	
<b>1 – La détermination de la peine encourue</b>	<b>35</b>
■ <i>Les peines principales et alternatives</i>	35
a) Les peines principales criminelles	36
b) Les peines principales et alternatives correctionnelles	36
c) Les peines principales et alternatives contraventionnelles	39



■ <i>Les peines complémentaires</i>	39
a) Les peines complémentaires criminelles et correctionnelles	40
b) Les peines complémentaires contraventionnelles	41
■ <i>Les peines accessoires</i>	43
<b>2 – Le contenu de la peine encourue</b>	<b>44</b>
■ <i>Les peines privatives ou restrictives de liberté</i>	44
a) Les peines privatives de liberté	44
b) La détention à domicile sous surveillance électronique	45
■ <i>Les peines patrimoniales</i>	46
a) L’amende	47
b) La peine de jours-amende	47
c) La confiscation	48
■ <i>Les peines privatives ou restrictives de droit</i>	49
a) Les interdictions	49
b) Les retraits, suspensions et annulations	55
c) Les peines d’affichage ou de diffusion de la décision	56
d) Les autres peines privatives ou restrictives de droit	56
■ <i>Les peines comportant une obligation de faire</i>	57
a) Le travail d’intérêt général	57
b) Les peines de stage	59
c) La sanction-réparation	60
d) Le suivi socio-judiciaire	61
<b>Chapitre 4 – Les peines applicables aux personnes morales</b>	<b>67</b>
<hr/>	
<b>1 – La détermination de la peine encourue</b>	<b>67</b>
■ <i>Les peines principales et alternatives</i>	67
a) Les peines principales criminelles et correctionnelles	67
b) Les peines principales et alternatives contraventionnelles	69
■ <i>Les peines complémentaires</i>	69

<b>2 – Le contenu de la peine encourue</b>	<b>71</b>
■ <i>Les peines communes aux personnes physiques et aux personnes morales</i>	71
a) L’amende	71
b) La confiscation	71
c) La sanction-réparation	71
d) Les autres peines	71
■ <i>Les peines spécifiques aux personnes morales</i>	72
a) L’obligation de se soumettre à un programme de conformité	73
b) La dissolution de la personne morale	75
c) Le placement de la personne morale sous surveillance judiciaire	75
d) L’interdiction de procéder à une offre au public de titres financiers ou de faire admettre ses titres financiers aux négociations sur un marché réglementé	75
e) L’interdiction de percevoir une aide publique	76
<b>Chapitre 5 – Les facteurs de détermination de la peine</b>	<b>77</b>
<hr/>	
<b>1 – Le quantum de la peine</b>	<b>77</b>
■ <i>Les maxima prévus par la loi</i>	77
■ <i>L’absence de peines minimales</i>	78
a) Principes	78
b) Exceptions	78
■ <i>Les règles spécifiques au prononcé de certaines peines</i>	79
a) Règles spécifiques au prononcé des peines d’emprisonnement	79
b) Règles spécifiques au prononcé des peines d’amende	79
<b>2 – Les facteurs d’aggravation de la peine</b>	<b>80</b>
■ <i>Les circonstances aggravantes</i>	80
■ <i>Le concours réel d’infractions</i>	82
a) Concours d’infractions et unité de poursuites	82
b) Concours d’infractions et procédures séparées	82

■ <i>La récidive</i>	82
a) Les hypothèses	83
b) L'identité des infractions au regard de la récidive	85
■ <i>La réitération d'infractions</i>	85
<b>3 – Les facteurs d'atténuation de la peine</b>	<b>86</b>
■ <i>L'exemption ou la réduction de peine en cas de repentir</i>	86
■ <i>La minorité</i>	87
■ <i>L'abolition ou l'altération du discernement</i>	87
<b>4 – La dispense et l'ajournement de la peine</b>	<b>88</b>
■ <i>La dispense de peine</i>	88
a) Conditions	88
b) Effets	88
■ <i>L'ajournement de la peine</i>	89
a) L'ajournement simple	89
b) L'ajournement avec mise à l'épreuve	89
c) L'ajournement avec injonction	90
d) L'ajournement aux fins d'investigations sur la personnalité ou la situation matérielle, familiale et sociale	91
e) L'ajournement aux fins de consignation d'une somme d'argent	91

## PARTIE 3

### L'exécution de la peine

<b>Chapitre 6 – Les acteurs de l'exécution des peines</b>	<b>95</b>
<b>1 – Le Ministère public</b>	<b>95</b>
<b>2 – Les juridictions de l'application des peines</b>	<b>96</b>
■ <i>Les juridictions de premier degré de l'application des peines</i>	96
a) Le juge de l'application des peines	96
b) Le tribunal de l'application des peines	97
■ <i>Les juridictions de second degré de l'application des peines</i>	98

<b>3 – Les organes non juridictionnels de l’application des peines</b>	<b>99</b>
■ <i>La commission de l’application des peines</i>	99
■ <i>Le centre national d’évaluation</i>	99
■ <i>Les juridictions de la rétention de sûreté</i>	100
a) <i>La juridiction régionale de la rétention de sûreté</i>	100
b) <i>La juridiction nationale de la rétention de sûreté</i>	100
c) <i>La commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté</i>	100
<b>4 – L’administration pénitentiaire</b>	<b>101</b>
■ <i>Le rôle du service pénitentiaire d’insertion et de probation</i>	101
■ <i>Le représentant de l’administration pénitentiaire</i>	102
<b>Chapitre 7 – Les modalités particulières d’exécution de la peine</b>	<b>105</b>
<hr/>	
<b>1 – La mise en œuvre d’une peine avec sursis</b>	<b>105</b>
■ <i>Le sursis simple</i>	105
a) <i>Les conditions d’octroi du sursis simple</i>	105
b) <i>Les effets du sursis simple</i>	106
■ <i>Le sursis probatoire</i>	108
a) <i>Les conditions d’octroi du sursis probatoire</i>	108
b) <i>Le délai de probation</i>	109
c) <i>Les obligations du sursis probatoire</i>	109
d) <i>Le déroulement du sursis probatoire</i>	110
e) <i>La fin du sursis probatoire</i>	112
<b>2 – La période de sûreté</b>	<b>113</b>
■ <i>La durée de la période de sûreté</i>	113
a) <i>Les règles générales</i>	113
b) <i>La pluralité des périodes de sûreté</i>	114
■ <i>La révision de la période de sûreté</i>	115
a) <i>Conditions</i>	115
b) <i>Procédure</i>	116

<b>Chapitre 8 – Les modalités procédurales des aménagements de peine</b>	<b>117</b>
<b>1 – L’aménagement de la peine avant sa mise à exécution</b>	<b>117</b>
■ <i>L’aménagement de peine par la juridiction de jugement</i>	117
a) Les hypothèses	117
b) La mise en œuvre	118
■ <i>L’aménagement de peine par le juge de l’application des peines</i>	118
a) Les hypothèses	118
b) La procédure devant le juge de l’application des peines	118
<b>2 – L’aménagement de la peine au cours de son exécution</b>	<b>120</b>
■ <i>La saisine des juridictions de l’application des peines</i>	120
a) Saisine du JAP	120
b) Saisine du TAP	121
■ <i>L’instruction</i>	121
■ <i>Les débats</i>	122
a) La procédure de droit commun du débat contradictoire	122
b) Les exceptions au débat contradictoire	123
<b>3 – Le recours contre les décisions de première instance en matière d’application des peines</b>	<b>125</b>
<b>4 – La prise en compte de la victime dans l’exécution de la peine</b>	<b>125</b>
<b>Chapitre 9 – Le contenu de l’aménagement de peine</b>	<b>127</b>
<b>1 – La libération sous contrainte</b>	<b>127</b>
■ <i>Les conditions de la libération sous contrainte</i>	127
■ <i>La procédure de la libération sous contrainte</i>	128
<b>2 – La libération conditionnelle</b>	<b>128</b>
■ <i>Les conditions de la libération conditionnelle</i>	128
a) Conditions relatives au comportement	128
b) Conditions de délai	129

■ <i>La procédure de libération conditionnelle</i>	131
a) <i>Compétence</i>	131
b) <i>Procédure</i>	132
■ <i>La mise en œuvre de la libération conditionnelle</i>	132
a) <i>La durée des mesures d'assistance et de contrôle</i>	132
b) <i>Le contenu des obligations de la libération conditionnelle</i>	133
c) <i>La révocation de la libération conditionnelle</i>	133
<b>3 – <i>La détention à domicile sous surveillance électronique</i></b>	<b>134</b>
<b>4 – <i>Les permissions de sortir</i></b>	<b>135</b>
<b>5 – <i>Les autorisations de sortie sous escorte</i></b>	<b>135</b>
<b>6 – <i>Le placement à l'extérieur</i></b>	<b>136</b>
<b>7 – <i>La semi-liberté</i></b>	<b>136</b>
■ <i>Les conditions de la semi-liberté</i>	136
■ <i>Les obligations de la semi-liberté</i>	137
■ <i>Le retrait de la semi-liberté</i>	137
<b>8 – <i>Les réductions de peine</i></b>	<b>137</b>
■ <i>Les règles relatives au quantum de la réduction de peine</i>	138
■ <i>Le retrait de la réduction de peine</i>	140
a) <i>Le retrait par le juge de l'application des peines</i>	140
b) <i>Le retrait par la juridiction de jugement</i>	140
<b>9 – <i>Le fractionnement et la suspension de la peine</i></b>	<b>140</b>
■ <i>Les conditions du fractionnement et de la suspension de la peine</i>	141
■ <i>La compétence en matière de fractionnement de la peine</i>	141
<b>10 – <i>La suspension de la peine pour raisons médicales</i></b>	<b>142</b>
■ <i>Les conditions de la suspension de peine</i>	142
■ <i>La compétence en matière de suspension de peine</i>	142
■ <i>La durée de la suspension de peine</i>	142
■ <i>Les modalités de la suspension de la peine pour raisons médicales</i>	143

<b>Chapitre 10 – Les mesures de sûreté</b>	<b>145</b>
<b>1 – La surveillance judiciaire</b>	<b>145</b>
■ <i>Les conditions de la surveillance judiciaire</i>	146
a) Les personnes visées	146
b) La procédure	146
■ <i>La mise en œuvre de la surveillance judiciaire</i>	147
a) La durée de la surveillance judiciaire	147
b) Les obligations et mesures d'assistance et de contrôle de la surveillance judiciaire	147
<b>2 – Le placement sous surveillance électronique mobile</b>	<b>149</b>
■ <i>Les conditions du placement sous surveillance électronique mobile</i>	149
■ <i>La mise en œuvre du placement électronique sous surveillance mobile</i>	149
a) Les modalités techniques	149
b) La durée de la mesure	150
<b>3 – La rétention de sûreté et la surveillance de sûreté</b>	<b>150</b>
■ <i>La rétention de sûreté</i>	150
a) Conditions de la rétention de sûreté	150
b) Évaluation de la dangerosité	151
c) Compétence	152
d) Durée	152
■ <i>La surveillance de sûreté</i>	153
a) Cas général	153
b) Cas particulier	153
c) Inobservation des obligations de la surveillance de sûreté	154
<b>Chapitre 11 – Les fluctuations de la peine</b>	<b>155</b>
<b>1 – La modification de la peine</b>	<b>155</b>
■ <i>La conversion de la peine</i>	155
a) La conversion de la peine d'emprisonnement	155
b) La conversion des autres peines	156

■ <i>La confusion des peines</i>	157
a) Les peines concernées	157
b) Procédure	158
■ <i>L'inexécution de la peine : la contrainte judiciaire</i>	159
a) La notion de contrainte judiciaire	159
b) La durée de la contrainte judiciaire	159
c) La mise en œuvre de la contrainte judiciaire	160
d) La cessation de la contrainte judiciaire	160
<b>2 – L'extinction de la peine</b>	<b>160</b>
■ <i>La disparition de la personne condamnée : personne physique (décès)/ personne morale (dissolution)</i>	161
■ <i>La prescription</i>	161
■ <i>L'amnistie</i>	162
■ <i>La grâce</i>	163
a) Conditions et procédure	163
b) Effets de la grâce	164
■ <i>Le relèvement</i>	164
a) Les peines concernées	164
b) La procédure de relèvement	165
c) Les effets du relèvement	166
■ <i>La réhabilitation</i>	166
a) La réhabilitation de plein droit	166
b) La réhabilitation judiciaire	168



## Liste des abréviations

CAP	Commission d'application des peines
CJPM	Code de la justice pénale des mineurs
C. pén.	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique
JAP	Juge de l'application des peines
PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TAP	Tribunal d'application des peines
TIG	Travail d'intérêt général



# **PARTIE 1**

## **Les principes fondamentaux du droit de la peine**

**Chapitre 1** - La notion de peine

19

**Chapitre 2** - Les principes directeurs du droit de la peine

27

